



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Rouen, le 15 FEV. 2021

**Direction**

Affaire suivie par : Bureau Nature, Biodiversité et Stratégie Foncière  
Tél. : 02 35 58 54 10  
Mél : ddtm-strm-bnbsf@seine-maritime.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 15 janvier 2021, vous appelez mon attention sur l'avancement du couvre-feu à 18 h dans le département, et ses conséquences éventuelles sur les actions que mènent les chasseurs pour réguler le grand gibier.

Je vous confirme, conformément aux instructions du Ministère de la transition écologique, que ces opérations de chasse destinées à réguler les populations de sangliers et de cervidés, relèvent d'une mission d'intérêt général.

A ce titre, les chasseurs circulant au-delà de 18 h doivent être porteurs d'une attestation individuelle, cochant le motif de mission d'intérêt général et justifiant leur appartenance à un groupe de chasse. Celui-ci devra déclarer ces opérations auprès de l'office français de la biodiversité, à l'adresse mail déjà utilisée lors du confinement du mois de novembre dernier.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Pierre-André DUKAND

Monsieur Alain DURAND  
Président  
Fédération des chasseurs de la Seine-Maritime  
Maison de la chasse et de la nature  
BP 13 route de l'Étang  
76890 BELLEVILLE-EN-CAUX